



Eau et milieux aquatiques

- ▶ Organisation générale
- ▶ **Projet de loi eau et milieux aquatiques**
- ▶ La directive cadre Affaires internationales et communautaires
 - Plan d'action pour la Méditerranée
 - ▶ Cadre juridique
 - ▶ Structure institutionnelle
- ▶ Eaux de surface
- ▶ Eaux souterraines
- ▶ Eaux marines
 - Plan d'action pour la Méditerranée
 - ▶ Cadre juridique
 - ▶ Structure institutionnelle
- ▶ Zones humides
- ▶ Gestion de l'eau
- ▶ Sécheresse
- ▶ Eau potable
- ▶ Pollutions
 - ▶ Pollutions agricoles
 - ▶ Pollutions domestiques
- ▶ Inondations
 - ▶ Barrages et digues
 - ▶ Prévision des crues
- ▶ Données sur l'eau
- ▶ Réglementation
- ▶ Publications
- ▶ Autres sites

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Eau et milieux aquatiques](#) > [Projet de loi eau et milieux aquatiques](#) >



Le débat national sur l'eau

dimanche 12 septembre 2004

La directive cadre européenne (DCE) du 22 décembre 2000, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, comporte des exigences fortes en matière de participation, d'information et de consultation.

Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable a donc organisé en 2003 et 2004 un grand débat national et décentralisé avec l'ensemble des acteurs de l'eau et le grand public afin de définir une stratégie partagée sur les aménagements qui doivent être apportés à la politique de l'eau pour faire face aux enjeux de cette directive.

Le débat s'est déroulé en quatre phases :

Une première phase réalisée au début de l'année 2003 sous la forme d'entretiens bilatéraux menés par le ministère de l'Ecologie et du Développement durable auprès des représentants nationaux des principaux acteurs (élus, associations, industriels de l'eau, syndicats...).

Une deuxième phase menée au cours du second trimestre 2003 auprès des acteurs locaux de l'eau, au sein des comités de bassin et de leurs commissions géographiques.

Ces deux premières phases, qui ont permis de préciser les principaux enjeux et thèmes du débat, ont donné lieu à l'élaboration d'un rapport technique et d'une synthèse des principales propositions. Ces documents ont servi de supports à la troisième phase.

Cette troisième phase conduite à l'automne 2003 et consacrée à la consultation du public, s'est appuyée sur un sondage national, un questionnaire en ligne des 10-14 ans, des réunions d'usagers, ainsi qu'une conférence de citoyens sur le devenir des boues d'épuration.

Les résultats de l'ensemble de ces phases ont été rendus publics le 16 décembre 2003 lors d'une conférence de synthèse réunissant plus de 600 participants. A cette occasion ont été présentés une brochure présentant les premières propositions du ministère de l'écologie et du développement durable ainsi qu'une brochure présentant les propositions des citoyens et des acteurs de l'eau.

Enfin, une quatrième phase de consultation a été réalisée au cours du premier semestre 2004 auprès du grand public et des acteurs de l'eau, sur la base des orientations proposées par le ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Elle s'est déroulée sous la forme d'un sondage national, d'un questionnaire via internet et d'une nouvelle consultation des comités de bassin.

Le processus de participation entamé en 2003 avec le débat national sur l'eau se poursuivra durant cette année 2005 pendant laquelle aura lieu la première phase de consultation du public au niveau national et local, exigée par l'article 14 de la directive cadre européenne, et portant sur l'état des lieux élaboré dans chaque bassin hydrographique.

Dans la même rubrique :

- ▶ **Le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques** (18 avril 2005)

Les autres articles de la rubrique



© Ministère de l'écologie et du développement durable

[écrivez-nous](#)

[infos légales](#)

[crédits](#)